

Montants des garanties et des franchises

RESPONSABILITE CIVILE AVANT LIVRAISON*		
Garanties	Montants des garanties en euros	Montants des franchises* en euros (1)
Montants exprimés par sinistre* et pour l'ensemble des assurés*		
Tous dommages confondus (2)(3)	8 000 000 EUR	
Dont :		
• Dommages corporels* et immatériels* consécutifs* à ceux-ci	8 000 000 EUR	Néant
• Limités en cas de faute inexcusable pour l'ensemble des sinistres* d'une même année d'assurance à	3 500 000 EUR	Néant
• Dommages matériels* et immatériels* consécutifs* à ceux-ci	2 000 000 EUR	1 500 EUR
• Vol par préposé	100 000 EUR	300 EUR
• RC Navigation (dommages corporels*, matériels* et immatériels*) GARANTIE NON SOUSCRITE	0 EUR	Néant
• Dommages subis par les biens confiés*	305 000 EUR	750 EUR
• Dommages immatériels* non consécutifs*	305 000 EUR	1 500 EUR
• Atteintes à l'environnement* accidentelles* (4) (montants exprimés par sinistre* et pour l'ensemble des sinistres* d'une même année d'assurance*)	500 000 EUR	3 000 EUR

(1) Si plusieurs franchises* sont applicables pour un même sinistre* responsabilité civile, il est fait application d'une seule franchise* : celle ayant le montant le plus élevé.

(2) Les dommages corporels* résultant de l'utilisation ou du déplacement d'un véhicule à moteur sont accordés sans limitation.

(3) En cas de pluri-activités, ce montant vaut pour l'ensemble des assurés et des activités déclarées.

(4) Sont exclus les dommages du fait ou à l'occasion de l'exploitation d'une installation classée soumise à autorisation et à enregistrement au titre des articles L512-1 à L517-7 du Code de l'environnement.

RESPONSABILITE CIVILE APRES LIVRAISON* OU ACHEVEMENT DES TRAVAUX		
Garanties	Montants des garanties en euros	Montants des franchises* en euros (1)
Montants exprimés par sinistre* pour l'ensemble des sinistres* d'une même année d'assurance* et pour l'ensemble des assurés*		
Tous dommages confondus (2) :	2 000 000 EUR	Néant
Dont hors exportations aux USA et/ou Canada :		
• Dommages matériels* et immatériels consécutifs* à ceux-ci	2 000 000 EUR	5 000 EUR
• Dommages immatériels* non consécutifs*	305 000 EUR	5 000 EUR
• Frais de dépose* et de repose*	305 000 EUR	5 000 EUR
• Frais de retrait* des produits livrés	305 000 EUR	5 000 EUR

(1) Si plusieurs franchises* sont applicables pour un même sinistre* responsabilité civile, il est fait application d'une seule franchise* : celle ayant le montant le plus élevé.

(2) En cas de pluri-activités, ce montant vaut pour l'ensemble des assurés et des activités déclarées.

RECOURS ET DEFENSE PENALE		
Garanties	Montant de la garantie en euros	Montant de la franchise* en euros
Recours et défense pénale	75 000 EUR	Néant